

# La responsabilité dans les contrats informatiques L'impact des logiciels libres et du *cloud computing*

*Points de vue croisés informaticiens - juristes*

Dans le cadre du projet ANR LISE, le **laboratoire DANTE** (Droit des Affaires et Nouvelles Technologies) de l'UVSQ et l'**AFDIT** (Association Française de Droit de l'Informatique et de la Télécommunication), vous convient, après l'arrêt Faurecia, à une journée d'étude consacrée à la responsabilité dans les contrats informatiques, tels qu'impactés par les modèles du logiciel libre et du cloud computing :

**le Vendredi 3 décembre 2010** de 9h à 16h30

À la Maison du Barreau - Grand Amphithéâtre – 2 rue de Harlay, Ile de la Cité, Paris

**Cette conférence sera validée au titre la formation continue des avocats.**

Inscription obligatoire avant le 26 novembre 2010 :

Par email : [Colloque.lise@gmail.com](mailto:Colloque.lise@gmail.com) ; par téléphone : 01 39 25 52 57

Participation aux travaux sans frais.

Participation au cocktail déjeunatoire sur place : 50 € TTC.

Chèques à l'ordre de l'**Agent comptable de l'UVSQ**, à renvoyer à :

Hélène Bussière, 3 rue de la Division Leclerc, 78280, Guyancourt.

**d@nte**  
Droit des Affaires et Nouvelles Technologies

**A F D I T**

## Programme prévisionnel

**08h00 : Accueil des participants**

**09h00 : Introduction**

M. le Bâtonnier Jean Castelain

Daniel Le Métayer, Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes  
Valérie-Laure Benabou, Professeur Université Versailles Saint-Quentin, DANTE  
Me André Meillassoux, Président AFDIT, ATM Avocats, Paris

### **Matinée : L'anticipation des risques en amont : conception adéquate du logiciel et précautions contractuelles**

*Sous la Présidence d'Alice Pezard (Conseillère à la Cour de cassation, chambre commerciale)*

**09h25 - 9h45 : Sûreté et fiabilité techniques du logiciel - Principes de labellisation et de qualité**

*Alain Girault (Directeur de recherche INRIA Grenoble Rhône-Alpes) :*  
Introduction à la sûreté de fonctionnement des systèmes Informatiques.

**09h45 - 11h00 : L'enjeu du libre : l'intégration juridique des briques hétérogènes**

*Mélanie Clément-Fontaine (Maître de conférences à l'Université de Versailles Saint-Quentin, DANTE) :*  
Les licences : variété et (in)compatibilité.

*Me Gilles Vercken (Cabinet Gilles Vercken, Paris) :*  
Validité et opposabilité des conditions contractuelles du libre.

*Me Alain Bensoussan (Alain Bensoussan-Avocats, Paris) :*  
Libre et propriétaire : la réussite de l'intégration - bonnes pratiques contractuelles.

Pause : 15mn

**11h15 - 12h00 : L'impact du cloud computing : la dépossession de la solution logicielle**

*Thierry Priol (Directeur de recherche INRIA Rennes Bretagne-Atlantique) :*  
Le cloud computing : réalités techniques et enjeux.  
Stockage distant ; gestion centralisée du logiciel ; mutualisation des services.

*Me Isabelle Gavanon (Fidal, Paris) :*  
Le cloud computing : un environnement juridique nouveau ?  
Une nouvelle sorte d'externalisation ; les contrats ASP / SaaS ; délocalisation.

**12h00 - 12h45 : Table ronde : Les bases du dialogue juriste/informaticien dans l'anticipation des risques**

*Me Yves Bismuth, (Bismuth Associés, Lyon) ; Emmanuel Cauvin (Arcelor Mittal, Paris) ;  
Céline Aulagnier (BT France, Paris), Alexandre Menais (Accenture).*

12h45 - 14h15 Déjeuner

## **Après-Midi : L'apparition des dysfonctionnements en aval : quelles responsabilités ?**

*Sous la présidence d'Isabelle de Lamberterie (Directrice de recherche CNRS)*

**14h15 - 15h15 : Table ronde : L'identification du dysfonctionnement et l'attribution matérielle des responsabilités**

*Daniel Le Métayer (INRIA Grenoble Rhône Alpes) :*

Les bonnes pratiques en matière de preuve :  
collecte et analyse des logs dans le cadre du projet LISE

*Hubert Bitan (Expert agréé par la Cour de cassation), Serge Migayron, (Expert près la Cour d'Appel de Paris), et Serge Lefranc (Expert en architecture et sécurité des systèmes d'information) :*  
Quel rôle pour l'expert technique ? Quels enjeux pour l'expertise judiciaire ?

**15h15 - 16h15 : Etablissement juridique de la responsabilité**

*Me Vincent Varet (HVM Avocats, Paris) :*

Validité et efficacité des clauses limitatives de responsabilité après l'arrêt Faurecia

*Me Marie Hélène Tonnelier (Cabinet Wolfrom Latournerie, Paris) :*  
Conséquences sur les logiciels hybrides (libres et propriétaires) et les solutions cloud ?

*Me Stéphane Lemarchand (Cabinet DLA Piper, Paris) :*  
Une analyse comparative : l'affaire EDS/BskyB aux UK.  
Quels enseignements pour le praticien de droit français ?

**16h15 - 16h30 : Débat et synthèse des travaux par :**

*Valérie-Laure Benabou (Professeur, Université de Versailles Saint Quentin, directrice DANTE)  
et Me André Meillassoux (Président de l'AFDIT, ATM Avocats)*

16h30 : Fin des travaux suivi d'un cocktail de clôture



*LISE (Liability Issues on Software Engineering) est un projet soutenu par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) dans le cadre du programme SeSur 2007 (ANR-07-SESU-007).*